

P R O V I N C E D E Q U É B E C

M R C D E L A M A T A P É D I A

M U N I C I P A L I T É D E S A Y A B E C

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue le lundi 3 avril 2023, à 19 h 30 au centre communautaire de Sayabec, 6 rue Keable, à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 : Monsieur Frédéric Caron;
Siège #2 : Monsieur Rémi Carrier;
Siège #3 : Madame Joannie Lajoie;
Siège #4 : Monsieur Patrick Santerre;
Siège #5 : Madame Marie Element;
Siège #6 : Monsieur Lorenzo Ouellet.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Marcel Belzile, maire. Madame Chimène Ngomanda, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente à cette séance.

Résolution 2023-04-074

Ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'ordre du jour tel que reçu.

P R O V I N C E D E Q U É B E C

M R C D E L A M A T A P É D I A

M U N I C I P A L I T É D E S A Y A B E C

Réunion ordinaire

3 avril 2023

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue du maire;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions concernant des sujets hors de l'ordre du jour;
4. Dispense de lecture et adoption des procès-verbaux de mars 2023;
5. Comptes à accepter – Mars 2023;
6. Administration :
 1. Propos du maire et rapports des conseillers;
 2. Dépôt de la correspondance;
 3. Compte courant – Paiement des factures excédant 5 000 \$;
 4. Ressources humaines :
 - a) Préposés au centre sportif David-Pelletier – Fin d'emploi;
 - b) Calendrier des vacances 2023;
 5. Règlements d'emprunt :
 - a) 2023-03 pour l'agrandissement de la biomasse pour un montant de 488 242 \$ – Adoption;
 - b) 2023-04 pour la réfection du boulevard Joubert Ouest – phase 1 d'un montant de 823 333 \$ – Adoption;
 - c) 2023-05 pour l'augmentation du fonds de roulement – Avis de motion et dépôt;
 6. Coopérative plein air – Adhésion;

7. Entente d'adhésion au service PerLE;
 8. Motion de félicitations – Le lièvre à bicyclette;
7. Invitations et demandes d'appui :
 1. Recommandations du comité des dons;
 2. Hockey Vallée – Augmentation des heures;
 8. Sécurité publique :
 1. Plan d'intervention en sécurité civile (dépôt);
 9. Transport :
 1. Axe à double vocation – Années 2021 et 2022; (reporté)
 2. Ancienne route 6 – Changement nom de rue; (reporté)
 3. Abat-poussière 2023;
 4. Radar éducatif – Route Rioux et route de Sainte-Paule;
 5. Véloroute de la Matapédia – Entretien;
 6. Travaux d'aqueduc et d'égout sanitaire sur la rue Joubert Ouest – Phase 1 – Octroi de contrat;
 10. Hygiène du milieu :
 1. ;
 11. Aménagement, urbanisme et développement :
 1. Demande de dérogation mineure;
 2. Demande de modification au règlement de zonage 2005-04;
 3. Rapport de l'inspecteur municipal 2022 (dépôt);
 4. Entretien paysager 2023;
 5. Entente de développement local 2023;
 12. Loisir et culture :
 1. Centre sportif David-Pelletier – Chauffe-eau; (reporté)
 2. Demande d'une aide financière pour une ressource spécialisée pour les camps de jour;
 3. Centre de conditionnement Serge Santerre – Nouveaux tarifs;
 4. Comité des loisirs – Terrain de tennis;
 13. Santé et bien-être :
 1. OH – Budget révisé;
 14. Projets d'investissement :
 1. Biomasse :
 - a) Paiement de factures;
 2. Projet des jeux d'eau :
 - a) ;
 3. Rue du village :
 - a) ;
 15. Affaires nouvelles :
 1. _____;
 2. _____;
 3. _____;
 16. Période de questions;
 17. Levée de la séance.

Période de questions :

Il est tenu une première période de questions au cours de laquelle les personnes présentes dans la salle sont invitées à poser leurs questions concernant des sujets hors de l'ordre du jour. La séance étant diffusée en direct sur la page Facebook de la municipalité de Sayabec, les questions reçues en commentaire de la diffusion sont aussi posées.

Résolution 2023-04-075

Procès-verbaux

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal à adopter, dans les délais prévus par la loi, permettant la dispense de lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Rémi Carrier, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 mars 2023 ainsi que des séances extraordinaires du 17 et du 28 mars 2023 tels que rédigés.

Résolution 2023-04-076

Comptes à accepter

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'approuver le bordereau des dépenses de mars 2023 annexé au présent procès-verbal, pour un montant total de 152 545.79 \$, comprenant les crédits budgétaires ou extrabudgétaires, à savoir :

- Salaires du mois : 84 181.76 \$
- Comptes du mois (incluant les incompressibles) : 68 364.03 \$

Je, soussignée Chimène Ngomanda, directrice générale et greffière-trésorière, atteste que la Municipalité de Sayabec dispose des crédits suffisants pour assumer le paiement de ces dépenses.

PROPOS DU MAIRE ET RAPPORTS DES CONSEILLERS :

Propos du maire, séance mensuelle du 3 avril 2023

Événement tragique dans la Vallée, une catastrophe à Amqui:

À la suite des événements, j'ai exprimé à plusieurs reprises, la solidarité de notre communauté. Nous avons déplorés les pertes de vies et nous avons exprimé nos sincères condoléances aux familles des décédés et je réitère aujourd'hui, nos sincères condoléances à toutes les familles éprouvées, y compris un prompt rétablissement aux blessés. La fabrique de Sayabec a fait sonner les cloches, ouvert l'église afin de manifester notre appui et permettre à des gens de se recueillir. De plus, j'en profite pour féliciter ma collègue, la mairesse d'Amqui qui a assumé avec bienveillance, brio et aplomb toutes les responsabilités qui lui incombent dans de telles circonstances.

J'en profite pour rappeler de ne pas tolérer et de dénoncer les détresses psychologiques autour de vous. Rendons-nous service à nous-même et aux autres! Pour de l'aide on appelle au 811 option 2, n'oubliez pas!

Nos condoléances vont également aux familles éprouvées par le décès d'un proche en mars dans notre communauté Sayabécoise.

Je profite de l'occasion pour féliciter la nouvelle mairesse de Causapsal qui a été élue par acclamation, je lui souhaite un vif succès dans ses nouvelles responsabilités et l'assure de mon entière collaboration.

Samedi 25 mars à Sayabec avait lieu le gala reconnaissance des entreprises de la Chambre de commerce de la MRC de la Matapédia. On se souviendra que Mme Dominique Houle propriétaire de la maison d'hôte *Le Lièvre à bicyclette* était nommée comme nouvelle entreprise. C'est avec un immense plaisir que nous félicitons Mme Houle comme gagnante du trophée reconnaissance dans sa catégorie et nous sommes fiers de votre appartenance à notre communauté.

On se souviendra que samedi 11 mars dernier la municipalité affirmait une reconnaissance particulière à notre Sayabécois Serge Santerre en donnant son nom au centre de conditionnement physique. J'affirme que cette activité fut un franc succès en tout point et j'en profite pour remercier les organisateurs et nos généreux commanditaires.

Dernièrement le sentier MICMac s'est muni d'un système d'éclairage ultramoderne à son stationnement grâce à la généreuse contribution du Groupe RPF et HLT qui ont réalisé les installations gratuitement. Au nom de toute notre communauté, nos sincères remerciements pour ce beau geste de solidarité comme bon partenaire corporatif. Merci!

Programme d'aide jeunesse 12/29: Dernièrement la MRC, le comité de développement (CDSSES) et la municipalité s'unissaient dans un partenariat afin d'utiliser une contribution gouvernementale de 3 000\$, attribué par la MRC et une contribution de 1 000\$ de notre municipalité pour un total de 4 000\$, permettant la réalisation de divers projets et activités pour nos jeunes. Une consultation auprès des jeunes a été réalisée et il s'avère que plusieurs idées en sont émanées. Reste à vous les jeunes à vous impliquer vers des actions concrètes porteuses de votre dynamisme et peut-être même imaginer aussi utiliser ce 4 000\$ comme levier à des projets plus ambitieux. Un comité poursuit la démarche avec les jeunes. Bravo!

Le 26 mai est décrété la journée Matapédiennne par la MRC. Une réflexion est en cours à la MRC et les municipalités auront à envisager quelles seraient les actions pour cette journée reconnaissance Matapédiennne.

Le 17 avril 19:30 à la salle communautaire, se tiendra une rencontre extraordinaire de votre conseil municipal dont le sujet principal sera la présentation du rapport financier 2022, soit l'audition de votre municipalité par la firme comptable le Groupe Mallette de Mont-Joli et nous sommes très content de réaliser cette activité plus rapidement cette année. Nous profiterons de cette occasion pour déposer le projet du Fonds Sayabécois aux entreprises et qui sera lancé bientôt avec ses modalités.

Je porte à votre attention à nouveau qu'au cours du mois de mars 2023, votre conseil municipal s'est réuni à deux reprises, soit le 17 et le 28.

À la rencontre du 17 mars 3 sujets étaient à l'ordre du jour:

1. Résolution pour l'octroi du contrat à la FQM pour le renouvellement de la convention collective avec nos employés.
2. Résolution pour l'octroi d'un mandat de faisabilité pour des serres à Sayabec.
3. Résolution pour l'octroi d'un mandat en regard à une station de lavage au parc Pierre Brochu à Sayabec.

À la rencontre du 28 mars, un seul sujet était à l'ordre du jour:

- 1- Résolution d'acceptation de contributions additionnelles Accèslogis (ACL) de la Société d'habitation du Québec (SHQ) dans le dossier Les Habitations La Seigneurie de 4 338 000\$.

Le 19 avril dans le cadre de la semaine nationale du bénévolat Québec, la municipalité de Sayabec convie ses bénévoles et ses organismes à son souper reconnaissance du bénévolat dans notre communauté. Des invitations sont déjà envoyées et nous espérons que nos bénévoles participeront nombreux à ce souper avec quelques surprises et des prix de présence.

Inspecteur municipal, permis et réglementations:

Je rappelle que la municipalité de Sayabec n'est pas en reste avec les autres et détient des réglementations concernant les **nuisances, les chiens et autres** touchant les bâtiments en décrépitude avancée. Tous ces règlements sont munis d'une graduation d'avis et d'amendes portés à l'attention des contrevenants. Notre municipalité a donc une politique de gestion des plaintes qu'elle tente d'appliquer en fonction de la gravité et des priorités d'interventions. D'ailleurs à cet effet, je vous invite à vous manifester par des plaintes formelles, avec un formulaire que vous vous procurer à la municipalité ou encore sur notre site web sous l'onglet règlements. Par la suite, notre municipalité s'assure avec ses partenaires s'il y a lieu, de faire les interventions appropriées et nécessaires. Merci de nous aider!

Notre municipalité détient une politique concernant un code d'éthique professionnelle et également une politique contre le harcèlement. J'invite d'ailleurs nos contribuables et citoyens à consulter notre site web sur ces sujets. Je crois que la connaissance de ces éléments aiderait grandement certaines personnes à mesurer leurs propos avant d'écrire ou réagir, entre autres sur les médias sociaux. J'en profite pour rappeler que c'est tolérance 0 pour tout propos mensongers, haineux et diffamatoires visant l'atteinte à l'intégrité personnelle et professionnelle des membres du conseil et de la direction de la municipalité. Comme conseil municipal nous sommes élus par la population, nous sommes les représentants de cette population que nous respectons, à qui nous dédions tous nos efforts pour notre qualité de vie collective et notre progrès. Nous estimons avoir ces mêmes droits au respect de la part de nos concitoyens et de nos employés. Nous jugeons à propos d'affirmer que comme employeur au service de notre communauté, nous avons un droit fondamental de gérance que nous exerçons pour le bénéfice de nos

contribuables/concitoyens et nous entendons poursuivre en ce sens avec la même droiture.

Notre chaudière biomasse est maintenant fonctionnelle avec un approvisionnement au camion remorque qui baisse considérablement les coûts d'approvisionnement. Même si tous les équipements sont installés, nous sommes toujours en phase de démarrage pour l'alimentation chaleur au garage, au centre sportif et au centre de conditionnement physique. Afin de mettre véritablement au point le fonctionnement de notre chaudière et sa pérennité, nous devons ajouter des investissements importants.

De plus, je voudrais remettre en contexte la situation qui aurait pu être catastrophique lors de la fin de semaine de grands froids de fin janvier 2023. Nous étions alimenté par le chauffage d'appoint à l'huile et ce système n'était pas muni de système d'alarme. Donc personne ne pouvait savoir s'il y avait défectuosité, sauf que maintenant il y en a un. Il faut se rappeler que la tuyauterie à pratiquement gelée parce qu'il n'y avait pas de chauffage dans la chaufferie. Ce que nous avons appris et constaté par la suite est le fait que notre bâtiment biomasse était initialement muni d'une chaufferette haute performance au rez de chaussé sur le 600 volts et une autre chaufferette plus petite au sous-sol. Après questionnement auprès de nos employés des travaux publics il s'est avéré qu'à l'époque de l'ancienne administration, la grosse chaufferette au rez de chaussée enlevée et aurait été installée à PP2 près d'Uniboard. Finalement toujours selon nos employés, la chaufferette serait tombée en défectuosité, aurait été remplacée par une neuve, installée par Patrick Coté du Groupe RPF. Plus de traces de cette chaufferette et remise en question du fait qu'il y avait une chaufferette au sous-sol et qu'elle n'aurait jamais existé selon nos employés... Si je reviens sur ces événements, c'est que la situation vaut la peine d'être clarifiée pour le bénéfice de nos concitoyens et que si le bâtiment biomasse avait été munie de ses chaufferettes comme prévu initialement, aucun incident majeur ne se serait produit cette fin de semaine là.

Un petit mot concernant le dé-colmatage du puits 1, pour vous mentionner que l'entreprise retenue, le puisatier Lizotte, est à prendre les mesures nécessaires et effectuer les opérations, sous la supervision de la firme Akifer responsable technique des opérations et nous espérons régulariser la situation très bientôt.

Au mois de mars, votre maire à réalisé deux vidéos sur le Facebook de la municipalité, dont l'objectif ultime était d'informer davantage nos jeunes et leurs parents à participer et s'impliquer afin d'utiliser un beau 4 000 \$ pour des projets et activités exclusifs pour nos jeunes. La deuxième vidéo se voulait essentiellement basée sur mes commentaires et réponses aux commentaires et suggestions de notre boîte à commentaires et suggestions installée à l'entrée de l'hôtel de ville. Pour plus d'informations, je vous invite à visiter notre Facebook de la municipalité.

Le mois de mars s'est avéré très riche en activités de toutes, avec plusieurs rencontres, beaucoup de sujets traités au quotidien et beaucoup de gestion de situations diverses, mais je ne ferai pas l'énumération cette fois.

Je vous remercie pour votre écoute, je vous invite à consulter les informations municipales principalement sur notre site Web et pour les éléments ponctuels, sur notre page Facebook. En passant je ferai d'autres vidéos pour vous informer.

En terminant, je réaffirme notre détermination comme membres du conseil et direction de la municipalité à nous tenir debout, à bien vous représenter et à prendre les bonnes décisions pour l'unité et l'avancement de notre collectivité.

Marcel Belzile, maire de Sayabec

Il n'y a pas de rapport écrit des conseillers à déposer pour cette rencontre.

CORRESPONDANCE :

- 6.2a. Dépôt de la lettre de la municipalité de Val-Brillant transmise au ministère des Transports concernant la demande de bonification du programme d'aide à la voirie locale.
 - 6.2b. Dépôt du document de la présentation faite lors de la consultation jeunesse tenue au centre communautaire de Sayabec le 14 mars dernier.
-

Résolution 2023-04-077**Compte courant –
Paiement de factures
excédant 5 000 \$**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture présentée au tableau ci-bas au cout total de 206 744.25 \$, taxes incluses, puisqu'elle excède 5 000 \$.

Factures excédents 5 000 \$			
Fournisseurs	Numéro de facture	Description	Montant
TMA Inc.	6185	Déneigement 2022-2023 - 3 ^e versement	25 702.91 \$
Sel Warwick Inc.	1-222940	Sel adoucisseur 2 000lbs (28x)	11 267.55 \$
Fusion Environnement Inc.	5644	Cueillette et transport - Mars 2023	9 736.59 \$
M.R.C. de la Matapédia	28357	Quote-part matières résiduelles - 2e versement	86 801.20 \$
Hydro-Québec	624 402 700 690	Centre sportif - Du 29 janvier au 28 février 2023	7 635.00 \$
Sécurité publique du Québec	105623	Sûreté de Québec 2023	65 601.00 \$
TOTAL:			206 744.25 \$

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent que cette dépense prévue au budget soit payée à même le budget courant au compte 500714.

Résolution 2023-04-078**Préposés au centre sportif
David-Pelletier – Fin
d'emploi**

L EST PROPOSÉ par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de confirmer la fin d'emploi de messieurs Richard Charest et Rock Caron au poste de préposé au centre sportif David-Pelletier pour la saison hivernale 2022-2023 en date du 28 avril 2023.

Résolution 2023-04-079**Administration – Vacances
des employés**

IL EST PROPOSÉ par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter le calendrier 2023 des vacances des employés de la municipalité tel que transmis aux membres du conseil municipal.

Résolution 2023-04-080**Règlement 2023-03 pour
l'agrandissement de la
biomasse pour un montant
de 488 242 \$ – Adoption**

ATTENDU que les couts de travaux et les bris dans le réseau chaleur sont plus élevés qu'il était prévu dans le règlement 2022-06 à cause de la défectuosité des pièces qui permettent le

bon fonctionnement de la biomasse.

ATTENDU que la municipalité de Sayabec a décrété, par le biais du règlement numéro 2022-06, une dépense de 269 128 \$ et un emprunt de 269 128 \$ pour l'agrandissement du réseau chaleur de la municipalité de Sayabec;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'amender le règlement 2022-06 afin de pourvoir aux coûts excédentaires constatés lors de l'évolution des travaux;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 06 mars 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Joannie Lajoie, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adopter le règlement 2023-03 modifiant le règlement numéro 2022-06 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant de 488 242 \$ et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le titre du règlement numéro 2022-06 est remplacé par le suivant :

Règlement numéro 2022-06 décrétant une dépense et un emprunt de 488 242 \$ pour 488 242 \$ pour l'agrandissement du réseau chaleur de la municipalité de Sayabec.

ARTICLE 3

Le deuxième « attendu » du règlement numéro 2022-06 est remplacé par le suivant :

ATTENDU qu'une contribution financière en vertu du programme du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles est accordée à la municipalité pour la réalisation des travaux, laquelle aide financière totale maximale est établie à 138 509.96 \$.

ARTICLE 4

L'article 2 du règlement numéro 2022-06 est remplacé par le suivant :

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 488 242 \$ aux fins du présent règlement.

ARTICLE 5

L'article 3 du règlement numéro 2022-06 est remplacé par le suivant :

Aux fins d'acquitter les dépenses décrétées par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 488 242 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 6

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE À SAYABEC, CE 3 AVRIL 2023

Marcel Belzile
Maire

Chimène Ngomanda
Directrice générale et
greffière-trésorière

Résolution 2023-04-081

Règlement 2023-04 pour la réfection du boulevard Joubert Ouest – phase 1 d'un montant de 823 333 \$ - Adoption

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 6 mars 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

ATTENDU La municipalité s'excepte de L'ARTICLE 10-61 alinéa 4;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adopter le règlement 2023-04 décrétant une dépense de 823 333 \$ et un emprunt de 823 333 \$ pour la réfection rue Joubert Ouest phase 1 et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à faire faire les travaux de la réfection de la rue Joubert Ouest, phase 1 tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par la MRC de la Matapédia en date du 21 février 2023, lequel font partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

ARTICLE 3

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 823 333 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 823 333 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant

le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE À SAYABEC, CE 3 AVRIL 2023

Marcel Belzile
Maire

Chimène Ngomanda
Directrice générale et
greffière-trésorière

Résolution 2023-04-082

**2023-05 pour augmenter le
fonds de roulement et
l'emprunt pour un montant
additionnel de 691 999 \$ –
Avis de motion et dépôt**

Madame Marie Element, conseillère, par la présente,

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2023-05 pour augmenter le fonds de roulement et l'emprunt pour un montant additionnel de 691 999 \$.
- dépose le projet du règlement numéro 2023-07 intitulé augmentation du fonds de roulement d'un montant de 691 999 \$.

Résolution 2023-04-083

**Coopérative plein air -
Adhésion**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rémi Carrier, conseiller, et résolu

unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser madame Chimène Ngomanda, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la municipalité de Sayabec, l'entente avec la Coopérative plein air afin que la municipalité de Sayabec devienne membre soutien de la Coopérative.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal autorisent le paiement d'un montant de 1 500 \$ représentant le coût des 150 parts sociales de la municipalité.

Monsieur Marcel Belzile, maire est nommé comme représentant de la municipalité auprès de la Coopérative plein air.

Résolution 2023-04-084

Entente d'adhésion au service PerLE

CONSIDÉRANT QUE le ministre du Travail, l'Emploi et de la Solidarité sociale a pour mission d'offrir aux citoyens et aux entreprises, sur tout le territoire du Québec, un guichet unique multiservice afin de leur permettre un accès simplifié à des services publics;

CONSIDÉRANT QUE le ministre a pour fonction de développer une approche intégrée de la prestation de services publics de façon à en assurer l'efficacité et d'offrir des services de renseignements et de références qui facilitent les relations entre l'État et les citoyens et les entreprises;

CONSIDÉRANT QUE les parties accordent une grande importance à la diminution des démarches administratives auxquelles les entreprises sont confrontées et qu'elles désirent améliorer la prestation de services pour les entreprises;

CONSIDÉRANT QUE PerLE est un service interactif Web qui permet aux entreprises de générer une liste de permis, licences et certificats d'autorisation requis des gouvernements fédéral, provincial et des municipalités et qu'il est intégré au Portail gouvernemental de services;

CONSIDÉRANT QUE le ministre peut conclure des ententes particulières avec les villes et municipalités locales situées sur le territoire du Québec afin qu'elles adhèrent au service PerLE;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sayabec souhaite participer au service PerLE;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Rémi Carrier, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec :

- QUE le Conseil autorise madame Chimène Ngomanda, directrice générale et greffière-trésorière, et monsieur Marcel Belzile, maire, à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente concernant le service PerLE.

Résolution 2023-04-085

Motion de félicitations – Le lièvre à bicyclette

IL EST PROPOSÉ par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'offrir leurs plus sincères félicitations à madame Dominique Houle, propriétaire de la maison d'hôte *Le lièvre à bicyclette* situé dans l'ancien établissement du presbytère de Sayabec, pour la récompense reçue lors du Gala Reconnaissance de la Chambre de commerce tenu le 25 mars dernier à Sayabec. L'établissement s'est vu décerner le prix dans la catégorie *Nouvelle entreprise*.

7.1. Il n'y a pas de recommandations du comité des dons pour cette rencontre.

Résolution 2023-04-086

Organismes – Tarifs de location de glace

IL EST PROPOSÉ par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de modifier la résolution 2021-01-009 octroyant à chaque organisme louant le Centre sportif David-Pelletier une banque d'heures de location de glace au tarif de 1 \$/heure. Le nombre d'heures à tarif réduit sera dorénavant fixé à 300 heures pour les organismes locaux, à 200 heures pour Hockey Vallée et à 100 heures pour les organismes matapédiens. Une fois cette banque d'heures épuisée, la tarification en vigueur selon la *Politique de location du Centre sportif David-Pelletier* sera appliquée.

8.1. Madame Chimène Ngomanda, directrice générale et greffière-trésorière, informe les membres du conseil qu'elle termine la mise à jour du *Plan d'intervention en sécurité civile*.

9.1. Ce point est reporté à une séance ultérieure.

9.2. Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Résolution 2023-04-087

Abat-Poussière – Saison 2023

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rémi Carrier, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'octroyer le contrat pour la fourniture et l'épandage du chlorure de calcium liquide 35 % pour l'année 2023 aux Entreprises A&D Landry, au cout de 0.42 \$/litre comme indiqué dans la soumission de mars 2023.

Résolution 2023-04-088

Transport – Radars pédagogiques

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de faire la demande auprès du ministère des Transports afin de faire l'installation

de radars pédagogiques de vitesse sur la route Rioux ainsi que sur la route de Sainte-Paule où plusieurs excès de vitesse ont été observés.

Résolution 2023-04-089

**Transport – Véloroute
Desjardins de La Matapédia
- Entretien**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rémi Carrier, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser les employés de la Véloroute Desjardins ou ses sous-traitants à effectuer divers travaux au parc au Tournant-de-la-Rivière, sur la rue de l'Église, la rue Boulay et le rang 2 Est. Les travaux prévus par la Véloroute sont les suivants :

- la pose, le déplacement, le redressement, le remplacement et le nettoyage de panneaux de signalisation;
- le nettoyage régulier des accotements asphaltés et de leurs abords;
- la réparation d'accotements asphaltés et la stabilisation de fossés de route;
- l'entretien des pistes cyclables (hors route);
- le traçage de symboles de vélo sur les accotements asphaltés indiquant la présence d'une voie cyclable;
- le retraçage de lignes blanches le long de pistes cyclables (hors route) ;
- le retraçage des lignes blanches en bordure des accotements asphaltés de route;
- le rafraîchissement de la halte de la Véloroute (pose de teinture sur les bancs, tables et poubelles).

Résolution 2023-04-090

**Concernant l'adjudication
d'un contrat pour les
travaux d'aqueduc et
d'égout sanitaire sur la rue
Joubert Ouest – Phase 1**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sayabec désire faire réaliser des travaux d'aqueduc et d'égout sanitaire sur la rue Joubert Ouest – Phase 1;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été effectué sur le SEAO et que cinq (5) soumissionnaires ont déposé une soumission conforme ;

- | | |
|---|---------------|
| • Les Entreprises d'Auteuil et Fils Inc. | 618 903.70 \$ |
| • Les Excavations Léon Chouinard et Fils Ltée | 663 568.76 \$ |
| • Les Entreprises A & D Landry Inc. | 664 248.84 \$ |
| • Excavations Bourgoin Dickner Inc. | 691 194.06 \$ |
| • Les Entreprises L. Michaud et Fils Inc. | 766 831.79 \$ |

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'octroyer le contrat pour la réalisation des travaux d'aqueduc et d'égout sanitaire sur la rue Joubert Ouest – Phase 1 à Les Entreprises d'Auteuil et Fils Inc. au montant de 618 903.70 \$, avec taxes, et ce, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt.

11.1. Considérant la modification de la demande, les membres du conseil municipal jugent que la dérogation mineure doit repasser le processus et être à nouveau soumise au Comité consultatif d'urbanisme.

Résolution 2023-04-091

**Mandat au service
d'urbanisme de la MRC de
la Matapédia**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rémi Carrier, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'octroyer au service d'urbanisme de la MRC de la Matapédia le mandat pour la modification du règlement des usages conditionnels. Le but de cette modification est de rendre conforme le projet que souhaite réaliser monsieur Rémi Caron au 56, boulevard Joubert Est en complémentarité aux activités commerciales déjà exercées et en association avec l'entreprise Air amusement.

11.3. Madame Chimène Ngomanda, directrice générale et greffière-trésorière, dépose les rapports (liste des permis, rapport d'inspection et rapport comparatif) de l'inspecteur municipal pour l'année 2022.

Résolution 2023-04-092

**Entretien paysager – Octroi
de contrat**

IL EST PROPOSÉ par madame Marie Element conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'octroyer le mandat pour l'entretien paysager de la municipalité pour la saison 2023 à Entretien ASP au cout de 2 650 \$ tel que détaillé dans la soumission transmise le 23 février 2023.

Résolution 2023-04-093

**Enveloppe -développement
local 2023**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rémi Carrier, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la municipalité confirme une participation financière de 8 714.60 \$ pour l'année 2023 afin de permettre la réalisation de projets qui cadrent avec les orientations du Fonds Régions et ruralité (FRR) de la MRC de La Matapédia ;

La municipalité délègue monsieur Patrick Santerre, conseiller, comme représentant de la Municipalité sur le conseil d'administration du comité de développement de socio-économique de Sayabec.

La municipalité mandate le comité de développement à identifier par résolution le ou les projets qui bénéficieront d'une aide financière en vertu de l'entente entre la MRC, la municipalité et le comité de développement.

La municipalité autorise monsieur Marcel Belzile, maire, à signer le protocole d'entente avec la MRC et le comité de développement.

12.1. Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Résolution 2023-04-094

Demande d'une aide financière pour une ressource spécialisée pour les camps de jour

IL EST PROPOSÉ par madame Joannie Lajoie, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le versement d'un montant de 100 \$ afin de confirmer l'intérêt de la municipalité de Sayabec à se joindre au projet ayant pour but d'engager une ressource spécialisée qui pourra intervenir en plus d'outiller les animateurs de camps de jour de façon adéquate pour la prochaine saison estivale.

Résolution 2023-04-095

Centre de conditionnement Serge Santerre – Nouveaux tarifs

CONSIDÉRANT que les tarifs au centre de conditionnement Serge Santerre sont demeurés les mêmes depuis l'ouverture avec le nouveau système de cartes à puce en octobre 2018 ;

CONSIDÉRANT l'inflation actuelle et les investissements réalisés et à venir au centre de conditionnement physique ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de modifier la grille de tarification proposée au centre de conditionnement Serge Santerre afin d'établir les tarifs suivants, taxes incluses :

	<u>RÉSIDENTS DE SAYABEC</u>	<u>NON-RÉSIDENTS</u>
<u>1 MOIS</u>	40 \$	50 \$
<u>3 MOIS</u>	100 \$	125 \$
<u>6 MOIS</u>	180 \$	220 \$
<u>12 MOIS</u>	300 \$	360 \$

La nouvelle grille tarifaire entre en vigueur à compter de ce jour. Les contrats d'engagement ainsi que les informations figurant à notre site Internet seront mis à jour afin d'afficher les nouveaux tarifs.

Résolution 2023-04-096

Comité des loisirs – Terrain de tennis

IL EST PROPOSÉ par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le Comité des loisirs à utiliser le terrain appartenant à la municipalité et portant le numéro de lot 5 348 981 et sur lequel était établi l'ancien terrain de tennis afin de mettre à jour ce dernier pour que les installations soient conformes à la pratique de ce sport.

Résolution 2023-04-097**OH – Budget 2023 révisé**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rémi Carrier, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter le budget 2023 révisé de l'Office d'habitation de la Matapédia daté du 24 février 2023.

Par la même résolution, les membres du conseil autorisent le paiement de la facture associée aux ensembles d'immeubles de la municipalité de Sayabec (1695-2264-3124) et qui s'élève à 22 896 \$.

Résolution 2023-04-098**Projet agrandissement du réseau chaleur biomasse – Paiement de factures**

IL EST PROPOSÉ par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement des factures présentées au tableau ci-bas au cout total de 19 908.92 \$, taxes incluses, pour des frais liés au projet d'agrandissement du réseau chaleur à la biomasse.

Règlement 2022-06 - Agrandissement de la chaufferie à la biomasse							
Fournisseur	N° de facture	Montant	TPS	TVQ	50 % de TVQ	Montant + 50% de TVQ	Grand total
Atelier de soudure M. Poirier Inc.	22257	3 661.16 \$	183.06 \$	365.20 \$	182.60 \$	3 843.76 \$	4 209.42 \$
<i>Fabrication des deux transitions pour radiateurs du chauffage à la biomasse au garage</i>							
RPF Ltée.	87564	148.50 \$	7.43 \$	14.81 \$	7.41 \$	155.91 \$	170.74 \$
<i>Raccordement d'une pompe à eau</i>							
Atelier de soudure M. Poirier Inc.	22252	495.20 \$	24.76 \$	49.40 \$	24.70 \$	519.90 \$	569.36 \$
<i>Installation d'un déflecteur caoutchouc au bas de la réserve de biomasse</i>							
Atelier de soudure M. Poirier Inc.	22253	800.43 \$	40.02 \$	79.84 \$	39.92 \$	840.35 \$	920.29 \$
<i>Fabrication couvercle de convoyeur incliné, réparation, support convoyeur cendres</i>							
RPF Ltée.	87429	755.13 \$	37.76 \$	75.32 \$	37.66 \$	792.79 \$	868.21 \$
<i>Installation chauffage temporaire</i>							
Plomberie-Gicleurs PSP	8551	192.00 \$	9.60 \$	19.15 \$	9.58 \$	201.58 \$	220.75 \$
<i>Vérification de la pression, réseau biomasse</i>							
Plomberie-Gicleurs PSP	8669	2 308.48 \$	115.42 \$	230.27 \$	115.14 \$	2 423.62 \$	2 654.17 \$
<i>Main-d'œuvre et matériaux</i>							
Gestion Conseils PMI	879	3 240.00 \$	162.00 \$	323.19 \$	161.60 \$	3 401.60 \$	3 725.19 \$
<i>Déboursé par PMI pour la municipalité de Sayabec, transport de la biomasse au 16 février au 20 mars 2023</i>							
Plomberie-Gicleurs PSP	8724	5 714.98 \$	285.75 \$	570.07 \$	285.04 \$	6 000.02 \$	6 570.80 \$
<i>Main-d'œuvre et matériaux</i>							
TOTAL		17 315.88 \$	865.79 \$	1 727.25 \$	863.63 \$	18 179.51 \$	19 908.92 \$

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 18 179.51 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le règlement d'emprunt 2022-06. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 1 729.41 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

Résolution 2023-04-099

**Facture Action Progex Inc.
- Paiement**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rémi Carrier, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture 12592 de l'entreprise Action Progex inc. au montant de 23 687.85 \$, taxes incluses, pour des travaux réalisés sur la route de Sainte-Paule lors de la perte d'eau.

Résolution 2023-04-100

**Motion – Remerciements –
Groupe RPF**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'offrir leurs plus sincères remerciements à Groupe RPF et Construction H.L. Thériault pour l'installation d'un lampadaire dans le stationnement des sentiers Mic-Mac. Grâce à cette généreuse contribution, la sécurité des installations de nos sentiers a pu être améliorée.

Résolution 2023-04-101

**Demande de soutien
financier pour les
municipalités – Hausse des
taux d'intérêt**

CONSIDÉRANT que selon certains critères, les aides financières du gouvernement du Québec versées aux municipalités doivent être financé par celle-ci prévoyant des versements annuels en capitale et intérêt;

CONSIDÉRANT que dans le contexte économique actuel, les modalités des versements d'aide financière ne suffisent plus à absorber le coût réel des emprunts assumés par les municipalités;

CONSIDÉRANT que les hausses des coûts importantes engendrées par la hausse du taux directeur, les coûts d'essences, la pénurie de main d'œuvre et le contexte économique inflationniste actuel augmentent de façon fulgurante les dépenses municipales;

CONSIDÉRANT que l'impact financier de ces changements est impossible à assumer par les municipalités et leurs citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT le contexte économique hors du commun;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec :

- De demander au Gouvernement du Québec de revoir l'accompagnement financier accordé aux municipalités pour tenir compte du contexte économique inflationniste actuel;
- De revoir les modalités des programmes d'aide financière aux municipalités en fonction des réalités économiques actuelles de sorte que les municipalités n'aient pas à assumer des coûts pour l'octroi d'aide financière;

- De transmettre la présente résolution à Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales, à Mme Maryse Malenfant, directrice régionale du Bas-Saint-Laurent, à M. Denis Côté, conseiller aux opérations régionales, à Mme Maïté Blanchette Vézina, ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent et de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, à M. Pascal Bérubé, député de Matane-Matapédia, aux municipalités de la MRC de la Matapédia, aux municipalités régionales de comté du Québec, à l'Union des municipalités du Québec ainsi qu'à la Fédération québécoise des

Période de questions :

Il est tenu une seconde période de questions au cours de laquelle les personnes présentes dans la salle sont invitées à poser leurs questions. Comme la séance est aussi diffusée en direct via la page Facebook de la municipalité, les questions posées en commentaires de la diffusion sont aussi adressées au conseil municipal.

Résolution 2023-04-102

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rémi Carrier, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la séance soit levée à 21h36.

Marcel Belzile
Maire

Chimène Ngomanda
Directrice générale et
greffière-trésorière

Je, Marcel Belzile, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

CN/ib